Envoyé en préfecture le 02/12/2025
Reçu en préfecture le 02/12/2025
Publié le
ID : 029-212900013-20251127-2025_41_02-DE

COMMUNE D'ARGOL 29540
SECRETARIAT DE MAIRIE DES ADMINISTRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL D'ARGOL
Séance du 27 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 27 novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué le 20novembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni en séance publique au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Henri LE PAPE, Maire.

Présents : LE PAPE Henri, LE DOARE Denis, CHESSE Magali, TURBIEZ Jocelyne, PROFIZI Diane, PERON Annie, MARCHAND Olivier, MADEC Yannick, STERVINOU Nicolas, LEZENVEN Jean-Michel

Excusés : KERMORGANT Martine

Absent : BUHOT Elodie, OLLIVIER Mickaël

Procuration : Madame KERMORGANT Martine donne procuration à Madame PROFIZI Diane

Secrétaire de séance : PROFIZI Diane

N°2025- 41 DECISION MODIFICATIVE 1 ERREUR DE PLUME

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la mise en place d'une Décision Modificative sur le Budget Principal 2025 afin d'ajuster nos chapitres.

Les lignes 001 et 002 doivent être ajustés pour tenir compte de l'arrêté inter préfectoral du 8/10/2024 portant dissolution du syndicat intercommunal d'informatique du Finistère fixant la répartition de ses résultats cumulés de fonctionnement et d'investissement au profit de ses membres.

Pour Argol, la part des résultats est fixée à 0,716 % soit 153,29€ en recette d'investissement et 365,44 en recette de fonctionnement

Proposition :

De
Recette d'investissement :
Sur chapitre 001 (solde d'exécution de la section d'investissement reporté) = + 153,29€

Vers
Dépense d'investissement :
Sur chapitre 21 (immobilisations corporelles) :

- Compte 2135 (installations générales agencements) = + 153,29€

Envoyé en préfecture le 02/12/2025
Reçu en préfecture le 02/12/2025
Publié le
ID : 029-212900013-20251127-2025_41_02-DE

De
Recette de fonctionnement :
Sur chapitre 002 (résultat de fonctionnement reporté) = + 365,44€

Vers
Dépenses de fonctionnement :
Sur chapitre 011 (charges à caractère générale) :

- Compte 61558 (entretien et réparations sur autres biens mobiliers) = + 365,44€

Concernant la clôture du budget annexe lotissement, il restait un excédent de fonctionnement de 2130€ qui doit être intégré à notre budget principal : les écritures comptables non budgétaires sont actuellement menées par le SGC

Proposition :

De
Recette de fonctionnement :
Sur chapitre 002 (résultat de fonctionnement reporté) = + 2130€

Vers
Dépenses de fonctionnement :
Sur chapitre 011 (charges à caractère générale) :

- Compte 61558 (entretien et réparations sur autres biens mobiliers) = + 2130€

Une seule ligne 002 devant apparaître dans la décision modificative, la décision modificative proposée est donc la suivante :

Section de fonctionnement

Dépenses :

Compte 61558 (Chapitre 61) : + 2495,44 €

Recettes

Ligne 002 : + 2495,44 €

Section d'investissement

Dépenses

Compte 2135 (chapitre 21) : +153,29 €

Recettes

Ligne 001 : +153,29 €

Envoyé en préfecture le 02/12/2025
Reçu en préfecture le 02/12/2025
Publié le
ID : 029-212900013-20251127-2025_41_02-DE

Concernant les dépenses du chapitres 011, une DM est nécessaire fasse aux dépenses imprévues pour finir l'année sereinement :

Proposition :

De
Dépenses de fonctionnement :
Sur chapitre 65 (autres charges de gestion) = - 30 000€

- Compte 65568 (autres contribution) = - 30 000€

Vers
Dépenses de fonctionnement :
Sur chapitre 011 (charges à caractère générale) :

- Compte 60612 (énergie électricité) = + 10 000€
- Compte 615221 (entretiens et réparations sur bâtiments publics) = + 10 000 €
- Compte 615231 (entretiens et réparations voiries) = + 10 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** la décision modificative DM1 sur le budget principal 2025.

: